



L'**É**dito

Pas de flexicurité sans formation

Pour le Centre d'analyse stratégique (CAS), l'ANI du 11 janvier 2008 est l'amorce d'une flexicurité à la française. Tout en posant le CDI comme la forme normale du contrat de travail, l'accord apporte des assouplissements à celui-ci : période d'essai plus longue, rupture conventionnelle et CDD à objet défini. La politique active du marché du travail est approuvée par le CAS : mise en place des contrats aidés, politique d'accompagnement individualisé des chômeurs, incitations financières à la reprise d'emploi. Par contre, la France doit améliorer le taux de maintien dans l'emploi des seniors et l'accès des adultes à l'éducation et à la formation.

Le Sénat propose un crédit formation

Un crédit de formation pour les élèves qui quittent le système éducatif sans le bac ou immédiatement après son obtention, c'est ce que propose le rapport sénatorial « A quoi sert le baccalauréat ? », rendu public en juin dernier. Ce crédit de formation initiale ou professionnelle, financé par l'Etat prendrait la forme d'un crédit de formation personnel et transférable, inspiré du compte épargne-formation proposé par la mission sénatoriale sur la formation professionnelle. De son côté, la DGEFP explore d'autres pistes pour ce public. Par exemple, la possibilité d'obtenir une aide, en contrepartie d'une orientation vers un métier en tension.

La négociation sur la formation peut s'engager

Annoncée comme un des chantiers prioritaires de l'année 2008, la réforme de la formation professionnelle est maintenant sur les rails.

Une première phase de discussions au sein du Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) et du groupe multipartite, présidé par Pierre Ferracci, a permis de confronter les points de vue des différents acteurs et de dégager de façon plus ou moins consensuelle les principales orientations d'une réforme qui permette à ceux qui en ont le plus besoin d'accéder à la formation.

Lors de la conférence du 10 juillet dernier, le gouvernement a précisé les « quatre lignes majeures » de la réforme : mieux articuler la formation et l'emploi, rééquilibrer l'effort de formation vers les personnes les plus fragiles, rendre le système de formation plus transparent et plus efficace, améliorer la qualité et l'évaluation des formations. L'UNSA partage ces objectifs.

Une deuxième phase s'engage, maintenant, à partir du document d'orientation que le gouvernement a adressé le 25 juillet aux partenaires sociaux. Nombre des orientations fixées par le gouvernement recouvrent nos revendications. Il s'agit notamment des conditions d'un droit différé à la formation pour les moins qualifiés, des moyens nécessaires pour sécuriser les parcours professionnels, des modalités d'une négociation sur la formation dans les entreprises, de mieux articuler l'action des acteurs régionaux et de développer le rôle d'information et de conseil des OPCA.

La précision des orientations et l'annonce d'un projet de loi avant la fin de l'année 2008, peuvent sembler corseter l'autonomie des négociateurs. Convenons néanmoins que le gouvernement a le mérite d'annoncer préalablement ses intentions et de prévenir les risques d'enlisement comme dans la négociation sur la pénibilité.

Pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de commenter ici, l'UNSA ne sera pas autour de la table d'une négociation interprofessionnelle qui doit s'ouvrir avant la fin septembre. Mais que l'on compte sur nous pour être vigilants et prendre nos responsabilités syndicales.

Jean Claude Tricoche
Secrétaire national

Page 2 • Feuille de route pour la réforme • Le CNFPTLV se réunit à Rouen **Page 3** • L'insertion des non-diplômés • Autosatisfaction des signataires de l'ANI de 2003 • Dégradation de l'insertion des apprentis **Page 4** • Bilan de la négociation collective • Compte formation en Poitou-Charentes • 108 milliards : le prix du DIF

Feuille de route pour la réforme

Après le rapport du COE et les conclusions du groupe Ferracci, le gouvernement fixe le cadre de la négociation avant de légiférer fin 2008

Engagée début 2008, la première phase de la réforme de la formation professionnelle, s'est achevée lors de la conférence multipartite du 10 juillet dernier. Cette première étape du processus a permis de confronter les points de vue des différents acteurs (Etat, partenaires sociaux, régions) et de dégager, de façon pas toujours consensuelle, les principaux objectifs et orientations d'une réforme efficace. Dans son document d'orientation, adressé le 25 juillet aux partenaires sociaux, le gouvernement a fixé la feuille de route pour les négociateurs.

■ La synthèse des travaux du groupe de travail multipartite sur la formation professionnelle s'inscrit

dans la continuité des priorités définies par le rapport du COE du 8 avril 2008, auquel l'UNSA a contribué (voir Form Prof n° 70).

Parmi les évolutions opérationnelles retenues par le groupe présidé par Pierre Ferracci, l'UNSA retrouve nombre de ses revendications.

CCREFP : VERS LA FIN DU PLURALISME ?

L'espace régional est reconnu comme lieu le plus pertinent pour planifier et

mettre en œuvre les politiques de formation. Le PRDF est confirmé comme un outil d'orientation stratégique et le CCREFP comme instance de concertation, de décision, notamment dans le cadre des financements. Néanmoins, nous restons très attachés au pluralisme de sa composition. Le droit à la formation différée, revendication constante de l'UNSA, est repris. La sé-

curisation des parcours par une approche moins segmentée des publics et une mise en cohérence des actions et des financements, va aussi dans le sens de nos propositions, comme l'évolution des OPCA vers une fonction d'information et d'accompagnement des entreprises et des salariés. A l'inverse, nous n'adhérons pas à la réduction de l'obligation légale de financement des entreprises de plus de 10 salariés et nous regrettons que la création d'un compte épargne formation soit écartée.

■ Le document d'orientation transmis par le gouvernement aux partenaires sociaux trace la feuille de route pour la deuxième phase de la réforme. Les organisations syndicales et patronales sont invitées à ouvrir une négociation sur :

- la mutualisation d'une fraction des contributions collectées par les OPCA afin de financer un mécanisme de sécurisation des parcours professionnels ;
- l'articulation des travaux des observatoires de branche avec ceux du CAS au niveau national et ceux des OREF au niveau régional ;
- des moyens supplémentaires pour les contrats de professionnalisation, leur accès dans le cadre d'un droit à la formation différée ;
- les modalités de mise en œuvre d'une négociation sur la formation dans les entreprises ;
- le niveau pertinent de l'obligation légale et son éventuel remplacement par une obligation contractuelle de branche ou d'entreprise ainsi que les conditions de mutualisation des fonds au profit des PME et TPE ;
- l'organisation de la représentation régionale des partenaires sociaux ;
- la réorganisation des OPCA et la réduction de leur nombre sur la base d'une collecte minimum de 100 millions d'euros ;
- la portabilité du DIF et son articulation avec un CIF renforcé.

Parallèlement à cette négociation, se tiendront des groupes de travail multipartites pour traiter de la VAE, de la qualité de l'offre de formation et des dispositifs d'orientation. D'autre part, une concertation Etat- Régions traitera de la coordination des politiques publiques de formation nationales et régionales. **JCT**

Réuni à Rouen, le CNFPTLV a examiné les travaux du groupe multipartite, son programme d'activité et différents projets de textes réglementaires

Le Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie s'est réuni à Rouen en séance plénière le 25 juin 2008 à l'hôtel de Région de Haute Normandie. Le Président Alain Le Vern, en nous souhaitant la bienvenue, nous a présenté la politique insufflée en matière de formation professionnelle dans sa Région.

Monsieur Pierre Ferracci a fait la présentation des travaux, du groupe multipartite qu'il préside, sur la réforme de la formation professionnelle. Il faut rappeler que l'UNSA ne participe pas à ces travaux mais nombre d'idées et de points exprimés par nous lors d'un premier groupe de travail interne au COE ont été repris dans la synthèse générale de ce groupe (voir article).

Le programme d'activité du Conseil ainsi que ses différents axes de travail ont été exposés et validés. Enfin le Conseil a émis des avis positifs, concernant le renouvellement de la convention passée avec le CFA de la SNCF, sur le projet d'arrêté interministériel établissant une convention type relative à la mobilité européenne des apprentis, sur une démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences, la VAE des travailleurs handicapés accueillis en établissement et le projet d'arrêté définissant le modèle des attestations relatives à la formation initiale et continue de certains conducteurs routiers. L'UNSA s'est positionnée contre le projet de décret sur le travail de nuit, les dimanches et jours fériés des jeunes de moins de 18 ans dans la batellerie. Comment peut-on, sous prétexte d'apprendre un métier, faire travailler des mineurs dans ces conditions ! Le ministère de l'écologie et du développement durable qui a présenté ce texte n'en est pas sorti grandi.

Rédaction : Jean-Claude Tricoche, Secrétaire national,
Conseillers nationaux : Françoise Bottin, Jean-Marie Truffat,
Christine Savantré
Retrouver Form Prof sur : www.unsa.org

L'insertion des non-diplômés

Pour le Cerc, l'acquisition de compétences favorise l'insertion des jeunes

Dans son rapport de juillet 2008 « Un devoir national : l'insertion des jeunes sans diplôme », le Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), s'interroge sur l'aide que doit apporter le service public de l'emploi aux jeunes, qui ayant quitté le système scolaire sans qualification, se retrouvent en grande difficulté pour trouver un emploi. Avec 17 % de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans diplôme, la France est encore en deçà de l'objectif retenu pour 2010 (15 %).

■ En 2004, un jeune Français sur six a quitté l'école sans obtenir de diplôme secondaire, soit 117 000 jeunes au total. « *Bien davantage que leurs pairs, ces jeunes sont exposés au chômage et à l'emploi instable*, note le CERC. *De plus, l'acquisition ultérieure d'une certification professionnelle restant rare, ils risquent d'être durablement pénalisés dans la suite de leur carrière professionnelle.* » Mais surtout, précise le Conseil présidé par Jacques Delors, la France est en retrait par rapport aux pays nordiques (10 à 12 %), « *alors qu'il conviendrait, comme ces pays, d'investir fortement dans l'éducation et la formation dès la plus jeune enfance, afin de privilégier, pour le futur, les activités fortement créatrices de valeur ajoutée.* » C'est pourquoi « *aider l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sans diplôme est un chantier national prioritaire, d'autant plus que la France figure parmi les pays où la possession d'un*

diplôme modèle fortement le parcours professionnel », estime le CERC.

■ La transition entre études initiales et monde du travail est un processus long et complexe pour de nombreux jeunes et particulièrement pour ceux dont le bagage scolaire est fragile. Proposer une seconde chance est une expression souvent employée pour qualifier le soutien aux jeunes non diplômés. Or, bien souvent, « *ils n'ont pas eu de "première chance"* », note le Conseil. C'est pourquoi, il est nécessaire d'apporter aux jeunes une aide « multidimensionnelle ». C'est-à-dire qu'il faut prendre en compte les difficultés personnelles et sociales du jeune, inscrire les actions dans la durée et particulièrement « viser à ce que s'acquiert des compétences et des qualifications, y compris les compétences de base ».

■ Aussi, comme le souligne le Cerc, l'insertion économique et sociale des jeunes sortis sans diplôme est un « grand chantier ». Sa mise en œuvre est urgente, mais se pose la question de son animation. En effet, beaucoup de moyens non négligeables sont déjà utilisés, avec une efficacité affaiblie du fait de la dispersion des responsabilités et des acteurs. Même s'il existe un nombre conséquent d'instruments, ceux-ci doivent être réajustés pour mieux tenir compte des objectifs. Enfin, la mobilisation des acteurs et la coordination de l'action publique nécessitent la désignation d'un responsable placé auprès du premier ministre, note le Cerc. **CS**

INSERTION : NÉCESSITÉ D'UN PILOTAGE NATIONAL

Autosatisfaction des signataires de l'ANI de 2003

L'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003 prévoyait qu'un bilan de mise en œuvre serait effectué au cours de sa cinquième année d'application. Le cabinet d'experts, en charge de ce bilan, a remis ses conclusions en répondant à trois questions évaluatives. « *Le volume d'actions de formation s'est-il accru de manière décisive, l'égalité d'accès à la formation s'est-elle améliorée, les pratiques ont-elles évolué vers une plus grande efficacité.* ».

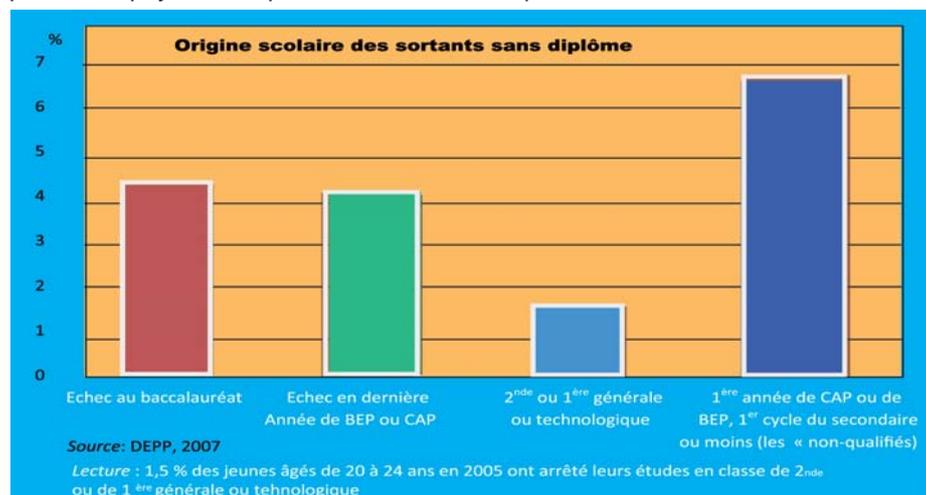
Ce bilan présenté par le Comité paritaire national pour la formation professionnelle se résume par un satisfecit général des partenaires sociaux signataires en 2003. Il fallait bien répondre, il est vrai, à certaines déclarations qui mettaient plus bas que terre notre système de formation professionnelle. Mais fallait-il le faire en s'auto évaluant ?

Pour l'UNSA, il est certain que cet accord a apporté un nouveau souffle à la formation dans certains domaines. A-t-il contribué à plus de formation pour l'intégration des demandeurs d'emploi ? A-t-il aplani les difficultés d'accès à la formation des salariés qui en ont le plus besoin, les plus fragiles, les peu ou pas qualifiés ? Nous en doutons. La future réforme de la formation aura en charge d'aboutir à ce résultat.

Dégradation de l'insertion des apprentis

Si le nombre d'entrées en apprentissage a augmenté de 2% entre 2006 et 2007 – 416 000 apprentis fin 2007 – l'insertion des apprentis se dégrade en 2007. Sept mois après leur sortie de formation, 55,7% sont en CDI, CDD ou dans une formation en alternance contre 56,7% en 2006 et 57,2% en 2005.

Par ailleurs, le projet annuel de performance prévoyait un taux de rupture des contrats de 25% maximum. Cet indicateur n'est pas renseigné dans le rapport 2007, suite à un « problème informatique » et il est supprimé pour 2008 !



Le Conseil régional Poitou-Charentes propose, dans le cadre de la sécurisation des parcours, un « compte de formation universel ». Idée emportant l'adhésion de l'UNSA qui défend par ailleurs depuis longtemps la revendication d'un « compte individuel de formation ». Ce droit différé à la formation serait inversement proportionnel au cursus scolaire initial afin d'offrir une réelle deuxième chance aux salariés peu ou pas qualifiés. Cette idée ne fait pas l'unanimité, loin s'en faut. Il ne faut jamais avoir raison trop tôt, dommage !

108 milliards :
le prix du DIF

La Cour des comptes, dans un rapport publié fin juin a démontré que le DIF (droit individuel à la formation) prévu par l'ANI de 2003 ne remportait pas le succès escompté, mais qu'il pouvait être au niveau financier « une bombe à retardement ». Son coût total pourrait s'élever à 108 milliards d'euros, 13 Mds par an pour les entreprises et 5 Mds pour l'Etat. Le tout calculé sur 6 ans, la durée maximale de la capitalisation du DIF (20 h par an). L'UNSA s'est félicitée de la création de ce droit. Droit qui pour la première fois est à l'initiative du salarié. Pour autant, nous avons toujours dénoncé l'insuffisance du volet financement dans l'ANI de 2003 et surtout, l'absence de ce volet dans la loi de 2004 qui a pour conséquence de brider le développement de ce dispositif.

Bilan de la négociation collective

Le nombre d'accords de branche relatifs à la formation professionnelle poursuit sa décline en 2007

L'an dernier, 147 accords ont été conclus dans les branches contre 186 en 2006 et 248 en 2005, année suivant l'adoption de la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie. Au niveau des entreprises, 382 accords négociés concernent la formation professionnelle, ce qui ne représente que 1,9% des accords conclus à cet échelon (2,1% en 2006 et 2,3% en 2005).

■ Les objectifs et priorités de la formation professionnelle n'ont fait l'objet que de 19 accords qui traitent notamment de la formation dans les très petites entreprises, de la formation de certaines catégories de salariés (femmes, seniors, handicapés, travailleurs de nuit, intérimaires) ou de professions particulières (chauffeurs routiers, convoyeurs de fonds).

Le financement de la formation professionnelle est le premier thème de négociation avec 38 accords qui portent sur la fixation et la répartition des taux de contribution des entreprises, la désignation des organismes collecteurs, les règles de prise en charge des contrats et périodes de professionnalisation, l'affectation d'une partie des fonds à l'apprentissage.

■ Le DIF (droit individuel à la formation) apparaît dans 36 accords qui précisent les publics concernés, les modalités d'acquisition du droit, le financement des formations, la mise en œuvre de la formation pendant ou hors temps de travail, l'information des salariés.

Les contrats de professionnalisation sont abordés par 36 accords et les périodes par 29. Sont précisés les objectifs de la formation, les modalités, les publics et formations éligibles, le rôle des CPNE (commissions paritaires nationales de l'emploi) dans la détermination des formations éligibles pour les contrats et les périodes. L'apprentissage est concerné par 23 accords qui déterminent les formations prioritaires, l'affectation des fonds de la formation professionnelle, le statut de l'apprenti et ses conditions de travail, le livret d'accueil dans l'entreprise, le rôle du maître d'apprentissage.

Les certificats de qualification professionnelle (CQP) sont abordés par 29 accords : création de nouveaux certificats, classement des CQP dans la grille de classification de la branche, forfaits particuliers de prise en charge financière.

■ La validation des acquis de l'expérience mais aussi l'entretien professionnel, le passeport formation, le bilan de compétences sont au centre de 22 accords, la majorité des accords portant sur la VAE.

Moins de 20 accords de branche traitent du plan de formation, des CPNE, du tutorat, des observatoires des métiers et des qualifications.

Enfin, à l'heure où les orientations de la réforme de la formation professionnelle à venir prévoient « de rendre l'individu acteur de son parcours professionnel », il est regrettable de constater que seulement trois branches ont négocié sur le Congé individuel de formation. **FB**

**LE CIF OUBLIÉ
DANS LES ACCORDS**



**WWW.
orientation-
formation
.fr**

+ 1 000 pages d'info sur la formation

+ 1 600 fiches métier

+ 2 500 adresses utiles

1 quizz pour s'orienter

+ 167 000 offres de formation

L'orientation, un enjeu national, une volonté de l'État,
des Partenaires sociaux et des Régions